



Je travaille en maison de retraite et je ne fume pas.

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 27 août 2009

Bonjour,

Je travaille en maison de retraite, je ne fume pas. Nous avons un couple de résidents qui fume dans son studio. Lorsque l'on rentre je ne peux m'empêcher de tousser tellement il y a de fumée. Il leur arrive très souvent d'allumer leur cigarettes pendant que l'on fait le ménage. leur demander poliment n'a aucun effet. La direction nous répond qu'il sont chez eux et qu'ils ont le droit.

Et moi quel sont mes droit ? d'autant que je suis asthmatique !

Merci pour votre réponse.

Réponse :

En qualité de salarié, l'employeur doit protéger votre santé contre le tabagisme ([cassation sociale du 29 juin 2005](#)). Vous êtes donc en droit de refuser de pénétrer dans un espace enfumé.

Votre employeur est cependant confronté à deux obligations qui sont difficilement compatibles : Apporter les soins que sa mission implique et protéger la santé de ses salariés.

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment :

1. Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
2. [Exercer votre droit de retrait](#)